

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUIN 2018

### **Terrasse du restaurant « Le Pinocchio » sur le domaine public : demande d'allongement de la durée d'occupation dans l'année et de l'augmentation de la surface d'occupation**

L'extension demandée est de 28,60 m<sup>2</sup>, soit un total de 108,60 m<sup>2</sup>. Utilisée actuellement du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, une location à l'année est également souhaitée.

**Occupation à l'année** : les membres du Conseil Municipal acceptent cette demande

**Augmentation de la superficie** : les membres du Conseil Municipal acceptent cette demande

**Augmentation du tarif (de 15 € à 30 €/m<sup>2</sup>), soit un loyer de 3 258 € par an + prise en charge, par le locataire, des frais de déplacement de panneaux et des travaux inhérents aux changements** : l'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

### **Festival des Arts de la Rue 2018 :**

**Convention PACT (Projets Artistiques et Culturels de Territoires) Communauté de Communes Grand Chambord** : signée pour 3 ans. Attribution d'une subvention de 4 300 €, identique aux deux années précédentes.

**Convention ENEDIS** : un certain nombre de partenaires participent à ces manifestations : fonds publics, Agglopolys, mais également des fonds privés dont ENEDIS qui renouvelle son partenariat pour un montant de 1 000 €.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les deux conventions.

### **RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) : désignation d'un Délégué de la Protection des Données (DPD)**

Le responsable pénal, pour les communes, est le Maire. Pour des missions spécifiques, le Délégué de la Protection des Données a un rôle de contrôle. Il doit surveiller au respect de la réglementation, être déclaré auprès de la CNIL et ne recevoir aucune rémunération.

Nadège ZEPPA est désignée.

### **Commission de révision des listes électorales : nomination du Délégué de l'Administration pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019**

Jean-Claude CHADENAS est reconduit dans sa mission, à l'unanimité.

### **Affaires diverses**

**CDPA** : une réunion est prévue le 6 juillet à 18 h à la mairie afin de collecter un maximum de récits des chevernois concernant la commune.

**Succession de Madame MELCHIORI** : les frais d'inhumation ainsi que la concession funéraire de 30 ans s'élevant à 4 900 €, ont été réglés par la mairie. Le frère de Madame MELCHIORI a commandé, sans aucune concertation avec la mairie, une pierre tombale gravée à l'entreprise SIBOTTIER, pour un montant de 5 000 €. Il demande le règlement de la facture par la mairie. Douze membres du Conseil Municipal refusent le paiement, 2 s'abstiennent.

### **Conseil des Sages**

Fabrice GOUNY fait le point sur les dossiers :

- Mutuelle communale : après plusieurs contacts, un compte rendu de synthèse est en cours de rédaction,
- Ponceaux : le bilan de l'état des buses de la commune sera présenté à l'automne.

**Conseil des Jeunes**

Célia COUDERC fait le point :

Journée éco-citoyenne le samedi 26 mai : participation de 10 jeunes, en présence de Célia COUDERC, Patricia LEVANT et Chantal SARTIAUX.

Les bancs et tables ont été repeints, mais surtout, la palette, pour le concours du Comice Agricole, a été décorée avec Madame Cornélia DEGREMONT. Egalement, installation d'une boîte à livres, qui sera inaugurée le lundi 2 juillet 2018 à 18 h 30.

Le pique-nique du midi a été offert par la municipalité.

**Pesticides** : François CAZIN souhaite une nouvelle information auprès des habitants concernant l'interdiction de l'utilisation des pesticides, sur l'espace public, notamment les fossés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Conseil Municipal le lundi 2 juillet 2018 à 19 h**